

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatorzième jour de septembre deux mille vingt (14-09-2020) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Être, c'est rassembler le potentiel de chacun pour réaliser ce qui est irréalisable seul ».

Francis Pelletier

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Renouvellement de mandat à titre de représentant – Monsieur Marc Bastien - Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

7. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2019-2022) - volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » – Demande d'aide financière 2021 et approbation du rapport financier 2020

8. Affectation de surplus – Augmentation du budget réservé à la mécanique incendie, volet « entretien des véhicules »

9. Autorisation de signataires – Contrat de service - Promotek – Production de rapports – Systèmes Soltek

10. Octroi de contrat – Solution informatique – Soutien informatique

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

11. Protocoles d'entente pour la répartition des appels d'urgence 9-1-1 et la répartition primaire et secondaire des services incendie – Autorisation de signataires
12. Autorisation de versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques – Groupe CLR inc.
13. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.
14. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour le déneigement du secteur Lac Robert (rues Jean, Christian et Guillemette), saison 2020-2021
15. Vente du terrain de l'ancien garage/ancienne caserne – Lot 6 079 262 (ancien lot 4 827 971) du cadastre du Québec – Monsieur Anthony Thériault - Projet d'immeuble à logements – Autorisation de signataires
16. Demande d'autorisation – Madame Mélanie Bournival – Servitude d'installation d'une conduite d'aqueduc dans l'emprise du chemin Le Petit-Saint-Étienne – Lot 2 544 481 du cadastre du Québec – Autorisation de signataires
17. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 60, rue des Seigneurs, lot 2 545 190 du cadastre du Québec
18. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2, 4^e Rang, lot 2 546 880 du cadastre du Québec
19. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 580, rue Mélançon, lot 2 544 629 du cadastre du Québec
20. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 60, rue de l'Éclaireur, lot 2 781 304 du cadastre du Québec
21. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 316, rang des Grès, lot 2 545 982 du cadastre du Québec
22. Attribution de poste – Madame Rosie Thiffault - Commis à la paie et aux comptes payables
23. Premiers répondants – Démission – Monsieur Yanick Bournival
24. Nomination d'un premier répondant – Monsieur Marc-Antoine Duplessis
25. Motion de félicitations – Monsieur Jimmy Désaulniers – Action méritoire lors de l'incendie majeur survenu à l'entrepôt de Somavrac
26. Affaires diverses
- Période de questions
27. Clôture de la séance

2020-09-197

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance ordinaire du mois de septembre 2020.

En premier lieu, il mentionne que tous les citoyens ont reçu un publipostage les invitant à une soirée d'information qui se tiendra le mercredi 16 septembre à 19 h 30 au Centre communautaire, au sujet d'un projet de sablière situé entre le 3^e Rang et le 4^e Rang. Il précise que les gens qui veulent y assister doivent s'inscrire, puisque le nombre de participants est limité en raison de la COVID-19 et des règles sanitaires prescrites par la Santé publique. Le maire souligne que le but de la réunion est de démontrer la transparence du conseil municipal devant le projet de sablière qui est conforme aux règlements de la municipalité qui sont en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Maskinongé. L'objectif consiste aussi à expliquer la procédure que devra suivre le promoteur pour en arriver à exploiter la sablière, soit l'obtention d'une autorisation de la part de la Commission de protection

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et, s'il y a lieu, l'obtention d'un certificat d'autorisation de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

En deuxième lieu, le maire annonce que les travaux de la côte Van Dyke, qui s'est affaissée le 4 août dernier en raison des pluies diluviennes, devraient être terminés la semaine prochaine. Il mentionne qu'un ponceau a dû être remplacé, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires de 74 481 \$, avant taxes.

Ensuite, le maire annonce que les travaux d'aménagement plus sécuritaire au lien interrives de la Gabelle sont terminés et que les usagers peuvent maintenant y circuler.

En terminant, le maire fait un rappel relativement aux cueillettes de résidus verts. Il précise que les sacs de plastique ne sont plus acceptés par les entreprises qui reçoivent les résidus verts, car des résidus de plastique peuvent se retrouver dans la matière compostable. Donc, seuls les sacs en papier biodégradables seront acceptés pour les collectes. Un partenariat a d'ailleurs été conclu avec l'entreprise Home Hardware pour que les Stéphanois puissent se procurer ces sacs biodégradables à un prix abordable. Ainsi, une publicité sera réalisée pour en aviser tous les citoyens.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août 2020 et de la séance extraordinaire du 24 août 2020 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2020-09-198

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août 2020 et de la séance extraordinaire du 24 août 2020 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2020-09-199

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 août 2020*, totalisant 336 903,10 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 août 2020*, au montant de 166 789,79 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Filets Nad's (9216-0498 Québec inc.) – Fourniture et installation d'un filet au terrain de baseball au parc des Grès près des jeux d'eau – Affectation du fonds de parc

2020-09-200

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation du fonds de parc pour pourvoir au paiement à Filets Nad's (9216-0498 Québec inc.) de la facture n° 2944, datée du 21 août 2020, au montant de 4 870 \$, avant taxes, représentant les coûts pour la fourniture et l'installation d'un filet au terrain de baseball au parc des Grès, près des jeux d'eau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Construction et Pavage Boisvert inc. – Abri à sable – Travaux résiduels et nivelage final – Affectation de surplus

2020-09-201

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus d'un montant de 2 078 \$, taxes nettes, pour pourvoir au paiement à Construction et Pavage Boisvert inc. des travaux résiduels et du nivelage final dans le cadre de l'acquisition d'un abri à sable, suivant la soumission datée du 14 septembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Gélinas et fils – Préparation et installation d'une lumière de rue coin rue Boucher et chemin du Lac-Bourassa

2020-09-202

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Gélinas et fils, d'un montant de 735 \$, avant taxes, suivant la soumission n° 200908A1 datée du 8 septembre 2020, pour la préparation et l'installation d'une lumière de rue au coin de la rue Boucher et du chemin du Lac-Bourassa.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rénoflex inc. – Installation de glissières de sécurité – Côte du rang des Grès et 4^e Rang près de la 4^e avenue du Sable Fin – Affectation de surplus

2020-09-203

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus pour pourvoir au paiement à Rénoflex inc., d'un montant de 9 578 \$, taxes nettes, pour l'installation de glissières de sécurité sur la côte du rang des Grès et sur le 4^e Rang, dans le secteur de la 4^e avenue du Sable Fin, suivant la soumission n° 6033, datée du 20 août 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

6. Renouvellement de mandat à titre de représentant – Monsieur Marc Bastien - Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Marc Bastien, conseiller, à titre de représentant de la municipalité au sein du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès, vient à terme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler son mandat à titre de représentant de la municipalité au sein de ce comité;

2020-09-204

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le mandat de M. Marc Bastien, conseiller, comme représentant de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, au sein du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2019-2022) - volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements » – Demande d'aide financière 2021 et approbation du rapport financier 2020

2020-09-205

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

- Dépose le rapport final des dépenses d'entretien de la Route verte pour la saison 2020;
- Approuve le rapport comme suit :

- Nettoyage de la chaussée	9 638,87 \$
- Marquage de la chaussée	5 278,77 \$
- Travaux de fauchage	<u>3 149,63 \$</u>
Total des travaux	18 067,27 \$
- Autorise la Secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Larocque, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2019-2022) - volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements »* pour la saison 2021;
- Certifie que l'accès au réseau de la « Route verte » est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Affectation de surplus – Augmentation du budget réservé à la mécanique incendie, volet « entretien des véhicules »

2020-09-206

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 5 000 \$, pour augmenter le budget réservé à la mécanique incendie, volet « entretien des véhicules ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

9. Autorisation de signataires – Contrat de service - Promotek – Production de rapports – Systèmes Soltek

CONSIDÉRANT que le contrat de service avec Promotek, pour la production de « rapports de l'exploitant », à partir d'un système Soltek, relatifs à l'estimation des volumes sortis d'un site de carrière sablière, est venu à échéance le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renouveler le contrat avec Promotek;

CONSIDÉRANT le nouveau contrat de service présenté le 3 août 2020 par Promotek;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du nouveau contrat de service et s'en déclarent satisfaits;

2020-09-207

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve le renouvellement de l'entente avec l'entreprise Promotek par un nouveau contrat de service présenté par cette dernière, daté du 3 août 2020, pour la production de rapports nommés le « rapport de l'exploitant » pour trois (3) systèmes Soltek, au coût de 75 \$ par site pour chaque rapport produit (30 juin, 30 septembre et 31 décembre), plus 0,01 \$ la tonne basé sur le tonnage prélevé pour la période couverte par chaque rapport.

Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat de service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Solution informatique – Soutien informatique

2020-09-208

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Solution informatique un contrat, d'une banque de temps de vingt (20) heures, pour les services d'un technicien lors de besoins en soutien informatique, pour un montant de 1 500 \$, avant taxes, suivant la soumission n° 148267.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Protocoles d'entente pour la répartition des appels d'urgence 9-1-1 et la répartition primaire et secondaire des services incendie – Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 2020-02-032, le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a confié à la MRC de Maskinongé le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrats d'une durée de cinq (5) ans pour la répartition primaire et secondaire du 9-1-1;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé par la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire, soit Groupe CLR inc., a déposé une soumission dans les délais requis et que celle-ci est conforme;

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé, par la résolution numéro 169/06/2020, a informé les municipalités locales qu'elles sont autorisées, individuellement, à signer un contrat avec le Groupe CLR inc.;

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

2020-09-209

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, le *Protocole d'entente Service de répartition téléphonique 9-1-1* et le *Protocole d'entente Service de répartition secondaire incendies*, à intervenir entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et le Groupe CLR inc., lesdits protocoles étant pour une durée de cinq (5) ans, conformément aux cahiers des charges.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation de versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques – Groupe CLR inc.

CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée, conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, et qu'elle doit faire la remise aux municipalités locales aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

2020-09-210

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser, dès que possible, à Groupe CLR inc., dont le siège social est situé au 7200, boulevard Jean-XXIII, Trois-Rivières (Québec) G9A 5C9, pour et à l'acquit de la municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

2020-09-211

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour le déneigement du secteur Lac Robert (rues Jean, Christian et Guillemette), saison 2020-2021

2020-09-212

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour le déneigement du Secteur Lac Robert (rues Jean, Christian et Guillemette), saison 2020-2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

15. Vente du terrain de l'ancien garage/ancienne caserne – Lot 6 079 262 (ancien lot 4 827 971) du cadastre du Québec – Monsieur Anthony Thériault **Projet d'immeuble à logements – Autorisation de signataires**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public de projets d'immeuble à logements pour la vente du terrain de l'ancien garage municipal/ancienne caserne du Service incendie, publié le 8 août 2020 dans le journal le Nouvelliste;

CONSIDÉRANT que deux (2) propositions ont été présentées, comme suit :

Soumissionnaire	Montant
Monsieur Anthony Thériault	82 000 \$
Monsieur Christian Brouillard	75 000 \$

2020-09-213

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente du terrain de l'ancien garage/ancienne caserne, lot 6 079 262 (ancien lot 4 827 971) du cadastre du Québec, à monsieur Anthony Thériault, au prix de 82 000 \$, pour le projet d'immeuble à logements.

Il est aussi résolu que tous les frais notariés et d'arpentage reliés à cette vente soient à la charge de l'acquéreur.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Demande d'autorisation – Madame Mélanie Bournival – Servitude d'installation d'une conduite d'aqueduc dans l'emprise du chemin Le Petit-Saint-Étienne – Lot 2 544 481 du cadastre du Québec – Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, par la résolution numéro 2020-07-150, a donné son consentement à l'installation, par la Municipalité de Saint-Barnabé, d'une conduite de distribution nécessaire aux branchements à l'intérieur de l'emprise du chemin Le Petit-Saint-Étienne;

CONSIDÉRANT la demande de madame Mélanie Bournival d'autoriser une servitude d'installation d'une conduite d'aqueduc dans l'emprise du chemin Le Petit-Saint-Étienne, sur le lot 2 544 481 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de piquetage devra être effectué par une firme d'arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT qu'une description technique devra être réalisée par un arpenteur-géomètre et qu'un contrat de servitude devra être signé devant un notaire, aux frais de madame Mélanie Bournival;

2020-09-214

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, dans le cadre de l'installation d'une conduite de distribution nécessaire aux branchements à l'intérieur de l'emprise du chemin Le Petit-Saint-Étienne par la Municipalité de Saint-Barnabé, à la demande de madame Mélanie Bournival, l'installation d'une conduite

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

d'aqueduc dans l'emprise du chemin Le Petit-Saint-Étienne, sur le lot 2 544 481 du cadastre du Québec. Il est aussi résolu que madame Mélanie Bournival devra mandater un arpenteur-géomètre pour la réalisation d'un certificat de piquetage, ainsi que pour la production d'une description technique, et qu'un contrat de servitude devra être signé devant un notaire, aux frais de madame Mélanie Bournival. Il est également résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 60, rue des Seigneurs, lot 2 545 190 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage d'une superficie de $\pm 149 \text{ m}^2$ (40' sur 40'), sur le lot 2 545 190 du cadastre du Québec, situé dans la zone 107;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 26.1.8 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui prescrit pour un garage détaché du bâtiment principal une superficie maximale de 85 m^2 pour un terrain ayant une superficie inférieure à 2000 m^2 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2020-09-215

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 545 190 du cadastre du Québec, situé dans la zone 107, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché du bâtiment principal d'une superficie de $\pm 149 \text{ m}^2$ (40' sur 40').

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2, 4^e Rang, lot 2 546 880 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre de conserver les bâtiments existants où s'exerce l'usage d'un chenil à une distance de 8,5 mètres de la ligne latérale droite et à ± 27 mètres d'un cours d'eau, et de conserver les clôtures droites en continu d'une hauteur de 8 pieds en cour arrière de la propriété sise au 2, 4^e Rang, sur le lot 2 546 880 du cadastre du Québec, situé dans la zone 221;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 50 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui prescrit une distance séparatrice de 20 mètres entre un bâtiment où s'exerce l'usage d'un chenil et une ligne de lot et une distance de 30 mètres d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient aussi à l'article 50 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui prescrit pour une clôture une hauteur de 2 mètres, finie dans le haut vers l'intérieur et en forme d'Y d'au moins 60 centimètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

2020-09-216

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 546 880 du cadastre du Québec, situé dans la zone 221, à l'effet d'autoriser la conservation des bâtiments existants où s'exerce l'usage d'un chenil à une distance de 8,5 mètres de la ligne latérale droite et à $\pm$ 27 mètres d'un cours d'eau, et de conserver les clôtures droites en continu d'une hauteur de 8 pieds en cour arrière de la propriété sise au 2, 4^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 580, rue Mélançon, lot 2 544 629 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal sis au 580, rue Mélançon, avec une marge avant de 5,8 mètres et une marge avant secondaire de 1,8 mètre sur le lot 2 544 629 du cadastre du Québec, situé dans la zone 316;

CONSIDÉRANT que la demande consiste également à régulariser l'implantation de la piscine creusée qui empiète de 1,2 mètre dans la cour avant et l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1,3 mètre en cour avant;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient aux normes d'implantation prescrites à l'annexe 2 du *Règlement de zonage* 405-2018 intitulée « Grille des spécifications », plus précisément aux spécifications prescrites à la zone 316 qui stipulent que le bâtiment principal doit avoir une marge avant minimale de 9,1 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient également à l'article 21.1 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui prescrit une marge avant de 9,1 mètres pour tout bâtiment dans les cours avant secondaires;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient aussi à l'article 27.1 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui ne permet pas l'implantation d'une piscine en cour avant, et à l'article 36.1 qui permet une hauteur maximale de 1 mètre à une clôture en cour avant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2020-09-217

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 544 629 du cadastre du Québec, situé dans la zone 316, à l'effet d'autoriser la régularisation de l'implantation du bâtiment principal sis au 580, rue Mélançon, avec une marge avant de 5,8 mètres et une marge avant secondaire de 1,8 mètre, la régularisation de l'implantation de la piscine creusée qui empiète de 1,2 mètre dans la cour avant et l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1,3 mètre en cour avant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 60, rue de l'Éclaireur, lot 2 781 304 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'une véranda attachée au mur arrière de la résidence principale (mur

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

face au lac) sise au 60, rue de l'Éclaireur, qui empiéterait en partie dans la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT qu'un des coins de la véranda faisant face au lac empiéterait d'une profondeur d'environ 7 à 9 pieds en fonction de la ligne de rivage, sur le lot 2 781 304 du cadastre du Québec, situé dans la zone 319;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 55.1.1 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui interdit toutes les constructions, tous les ouvrages ou tous les travaux sur une rive d'un lac ou d'un cours d'eau, à l'intérieur d'un périmètre de protection de 10 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2020-09-218

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 781 304 du cadastre du Québec, situé dans la zone 319, à l'effet d'autoriser la construction d'une véranda attachée au mur arrière de la résidence principale (mur face au lac) sise au 60, rue de l'Éclaireur, qui empiète en partie dans la bande de protection riveraine, car un des coins de la véranda faisant face au lac empiète d'une profondeur d'environ 7 à 9 pieds en fonction de la ligne de rivage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 316, rang des Grès, lot 2 545 982 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage de 18 pieds sur 24 pieds en cour avant, avec une marge avant minimale de 4,8 mètres, sur la propriété sise au 316, rang des Grès, sur le lot 2 545 982 du cadastre du Québec, situé dans la zone 309;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 26.1.8 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui n'autorise pas l'implantation d'un garage détaché en cour avant;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient également aux normes d'implantation prescrites à l'annexe 2 du *Règlement de zonage* 405-2018 intitulée « Grille des spécifications », plus précisément aux spécifications prescrites à la zone 309 qui prescrivent une marge minimale de 9,1 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2020-09-219

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 545 982 du cadastre du Québec, situé dans la zone 309, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage de 18 pieds sur 24 pieds en cour avant, avec une marge avant minimale de 4,8 mètres, sur la propriété sise au 316, rang des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

22. Attribution de poste – Madame Rosie Thiffault - Commis à la paie et aux comptes payables

CONSIDÉRANT que madame Rosie Thiffault occupe les fonctions de Commis à la paie et aux comptes payables depuis le 9 mars 2020 et qu'elle répond aux exigences du poste offert;

2020-09-220

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue le poste de Commis à la paie et aux comptes payables à madame Rosie Thiffault, à compter du 14 septembre 2020. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste. Il s'agit d'un poste régulier à temps partiel (21 heures par semaine).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Premiers répondants – Démission – Monsieur Yanick Bournival

2020-09-221

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Yanick Bournival, à compter du 14 septembre 2020, à titre de premier répondant au sein du service des Premiers répondants de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Nomination d'un premier répondant – Monsieur Marc-Antoine Duplessis

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 2020-08-188, le conseil municipal autorisait le responsable des premiers répondants, M. Éric Martel, à procéder à un appel de candidatures pour l'embauche de premiers répondants;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité de sélection des premiers répondants à l'égard de la candidature de monsieur Marc-Antoine Duplessis;

2020-09-222

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Marc-Antoine Duplessis à titre de premier répondant au sein du service des Premiers répondants de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Motion de félicitations – Monsieur Jimmy Désaulniers – Action méritoire lors de l'incendie majeur survenu à l'entrepôt de Somavrac

2020-09-223

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement monsieur Jimmy Désaulniers, pompier de Saint-Étienne-des-Grès, pour son intervention remarquable lors de l'incendie majeur survenu à l'entrepôt de l'entreprise Somavrac, le 5 août dernier à Trois-Rivières, action méritoire soulignée par la Direction de la sécurité incendie et sécurité civile, division des opérations incendies de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

26. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 14;
Fin : 20 h 54.

27. Clôture de la séance

2020-09-224

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 54.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.